

Monsieur le Maire,

Dans sa séance du 14 décembre 2022, le Conseil municipal de Briançon a dressé une liste d'associations membres de la CCSPL de la Commune.

Il semble que le cas particulier de notre association n'a pas été envisagé. Nous vous rappelons que l'objet statutaire d'Eau-Secours-Briançonnais est centré sur les domaines de l'Eau et de l'Assainissement dans le Briançonnais. A ce titre, nous avons participé à plusieurs réunions de la CCSPL relatives à la DSP-Eau (Commune de Briançon / SPL ES-HD) et avons eu l'occasion de confirmer notre intérêt à y participer. Contrairement aux autres DSP, qui n'entrent pas dans notre champ de compétence, celle-ci se situe en effet pleinement dans l'objet de notre association.

C'est pourquoi nous vous demandons expressément de maintenir notre association dans la liste des associations participant aux réunions de la CCSPL concernant la DSP-Eau.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration d'ESB,

Yves MITTAINÉ, président (06 776 29 37 74) ; Danièle LAVIN, secrétaire.